

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-142

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de Monsieur MALFIGAN Xavier 495, route de Bergues à Wormhout afin de réaliser des travaux de rejointoiement sur la façade et le pignon de son domicile,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur MALFIGAN est autorisé à poser un échafaudage devant et sur le côté de son domicile 495, route de Bergues, et ce, **du 21 juin au 31 juillet 2023 inclus**.

**ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par Monsieur MALFIGAN.

**ARTICLE 3** : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Monsieur MALFIGAN et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 juin 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 20/06/2023  
Le Maire  
Frédéric DEVOS

